

Conseil du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 26 novembre 2012

Le lundi 26 novembre deux mil douze, à dix-neuf heures cinq, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Sylvette DIONISI, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absent ayant donné procuration :

M. David ALPHAND

Etaient excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Jean-Yves MANO, Mme Valérie SACHS, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de la séance du 26 novembre 2012.
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Adoption du compte rendu de la séance du 5 novembre 2012.
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Pavillon Dauphine (16e).
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Convention d'occupation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp. Résiliation de la convention du 18 octobre 2006 et nouvelle convention avec l'association France Galop (16e).
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Subvention (290 750 euros) et convention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.
M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Actualisation du Plan Energie Climat de Paris.
Mme Véronique BALDINI rapporteur
- Marché relatif à la maintenance des équipements de sécurité des tunnels Tuileries, Vanves, parc des Princes, Pantin, Lilas et Fougères mis en conformité (1^{er}, 14^e, 16^e, 19^e et 20^e).
Mme Véronique BALDINI rapporteur
- Subvention (170 693 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour sa halte-garderie.
Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur
- Subvention (34 173 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation pour sa halte-garderie (16e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur
- Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur
- Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, 154 avenue Victor Hugo (16e).
M. Marc LUMBROSO rapporteur
- Réalisation par ERIGERE d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 39 logements, 11-13 boulevard Exelmans (16e) et de 120 logements, 1 rue Meryon (16e).
M. Marc LUMBROSO rapporteur
- Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 16 rue Lesueur (16e).
M. Marc LUMBROSO rapporteur

- Création par la SGIM de 14 logements PLUS par transformation de chambres de service dans les 5^e, 2^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements.
M. Marc LUMBROSO rapporteur

- Subvention (3 000 euros) à l'association Cyclone (15e).
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

- Appositions de plaques commémoratives relatives à la reconnaissance et la dénonciation des « zoos humains » qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

- Subvention Fonds du Maire (16e) (2 000 euros) et convention avec l'association Jeunes talents (20e).
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05.

- Désignation du secrétaire de la séance du 26 novembre 2012
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 5 novembre 2012
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Sous réserve d'une modification de forme demandée par Mme SALMAT, le compte rendu de la séance du 5 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Mme DREYFUSS exprime le souhait que les comptes-rendus de CICA soient plus rapidement distribués et soumis à l'adoption du conseil d'arrondissement, faisant valoir que celui de la réunion du 25 juin 2012 n'a à ce jour pas été approuvé.

M. GOASGUEN demande aux services administratifs de s'assurer que le nécessaire soit fait pour que les comptes-rendus soient diffusés un mois après la tenue des réunions.

- **DF 2012-113** : Convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Pavillon Dauphine (16^e).
M. Claude GOASGUEN rapporteur

M. GOASGUEN évoque le Pavillon Dauphine et son caractère vétuste, en soulignant toutefois la très bonne intégration de ses dirigeants dans le 16^e arrondissement, qui y exercent leur activité depuis de très nombreuses années. Il se déclare extrêmement déçu par les résultats de l'appel interne à la direction générale des finances de la Ville de Paris, qui ne leur a pas permis de conserver cette concession. La décision a été prise par la Ville de Paris, et il est demandé au conseil d'arrondissement de la ratifier.

M. GOASGUEN précise que cinq candidatures ont été retenues après avoir été évaluées selon quatre critères :

- montant et mode de calcul de la redevance sur chiffre d'affaires ;
- intérêt et cohérence d'ensemble du projet d'exploitation, en fonction de son attractivité et de sa capacité à contribuer à la mise en valeur du site ;
- qualité des propositions architecturales et patrimoniales ;
- niveau et conditions de financement du projet.

Les actuels concessionnaires de l'exploitation ont selon l'analyse de la Mairie de Paris largement été dominés par l'opérateur retenu, le traiteur Raynier Marchetti. Ce choix, pour aussi respectable qu'il soit, est regrettable pour la famille AMBERT bien connue dans le 16^{ème} arrondissement. La décision qui a été prise semble juridiquement conforme, bien qu'il ne soit pas exclu que la famille AMBERT forme un recours.

M. LAURET précise que, ne connaissant pas personnellement la famille AMBERT, il n'éprouve pas de regret au regard du choix qui a été fait et qui lui paraît normal.

M. GOASGUEN s'étonne que M. LAURET, en sa qualité d'élu du 16^e arrondissement, ne connaisse pas la famille AMBERT qui y est installée de si longue date.

M. GABORIAU précise qu'il a rencontré des difficultés, bien que professionnel de la comptabilité, pour lire et faire la synthèse des quatre critères retenus. Il estime que la moindre des choses aurait été d'accompagner le projet de délibération d'un tableau récapitulatif. Il lui semble par ailleurs

que le choix de la Ville de Paris a surtout été guidé par le chiffre d'affaires annoncé. Or, compte tenu du contexte économique, il s'étonne du montant de 12 millions d'euros prévu dans un domaine accessoire comme celui des réceptions, par comparaison avec celui de 9 millions d'euros actuellement réalisé. Il donnera, comme le propose M. le Maire, un avis favorable à cette délibération mais estime que le dossier est très mal présenté.

M. GOASGUEN précise que l'actuelle redevance est de 884 000 euros. L'enveloppe de travaux proposée par Raynier Marchetti lui est supérieure, soit 1 600 000 d'euros, la famille AMBERT n'ayant pas pu suivre. Il estime également qu'une certaine obscurité entoure ce dossier, pour lequel la commission d'appels d'offres de la Ville de Paris n'a pas tranché mais la direction générale des finances. Il lui semblerait légitime que le Conseil de Paris soit informé de ce genre de transaction.

Le projet de délibération DF 2012-113 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **DF 2012-114** : Convention d'occupation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp. Résiliation de la convention du 18 octobre 2006 et nouvelle convention avec l'association France Galop (16^e).

M. Claude GOASGUEN rapporteur

M. GOASGUEN explique que l'hippodrome de Longchamp va être profondément modifié pour être adapté à l'évolution des courses de chevaux d'une part, en raison de son caractère vétuste d'autre part. France Galop prendra à sa charge l'ensemble des travaux à hauteur de 108 000 000 d'euros. L'association se montre par ailleurs très favorable à l'ouverture de l'hippodrome à des associations sportives de proximité. Compte tenu de la situation actuelle de ce dernier dans l'arrondissement, toute possibilité supplémentaire dans ce domaine est particulièrement la bienvenue. M. GOASGUEN précise à cette occasion que les travaux du stade Hébert ont été différés jusqu'au début de la prochaine année scolaire.

M. GOASGUEN ajoute que les travaux de l'hippodrome d'Auteuil posent des difficultés imprévues. Il souligne que le dossier de l'hippodrome de Longchamp est particulièrement bien monté et que l'association ne sollicite en aucune manière le contribuable parisien.

M. HERVOUET des FORGES estime que cette délibération ne fait pour l'heure qu'annoncer de grands principes. Il attire l'attention du conseil d'arrondissement sur le fait que la Ville de Paris devra donner plus de détails quant au fonctionnement des pelouses centrales des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp qui posent des problèmes de fonctionnement et de sécurité.

M. LAURET souhaite préciser que le dossier comprend un certain nombre d'informations qui n'ont pas été rappelées. Elles concernent notamment la rénovation de l'hippodrome de Longchamp pour une somme de plus de 108 000 000 d'euros et une redevance annuelle prévue à hauteur de 8 300 000 euros, à laquelle s'ajoute un pourcentage du chiffre d'affaires sur les activités annexes (restauration, golf, etc.).

Le projet de délibération DF 2012-114 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DJS 434** : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

M. Claude GOASGUEN rapporteur

M. GOASGUEN fait état du manque de la lisibilité politique de ce dossier. En effet, l'idée de départ, qui consistait à promouvoir auprès des jeunes parisiens un certain nombre de possibilités, était intéressante et les propositions diverses (Paris Jeunes Vacances, Paris Jeunes Talents, Paris Jeunes Aventures, Paris Jeunes Solidaires), bien que de gestion soit assez confuse. Or, l'enveloppe de

7 500 euros dévolue au dispositif Paris Jeunes Vacances n'est pas utilisée en totalité. De plus, la personne qui a été affectée au 16^e arrondissement pour promouvoir les activités auprès des jeunes se trouve désormais placée sous l'autorité absolue de la DJS. Les élections approchant, la Ville de Paris semble ainsi compter davantage sur cette personne pour faire la publicité de l'administration de la DJS. M. GOASGUEN estime en conséquence que ces dispositions nouvelles relèvent d'un mécanisme qui devient systématique, consistant à établir une uniformité administrative entre les arrondissements, ce qui est contraire à l'esprit de la déconcentration et de la décentralisation.

M. GOASGUEN appelle néanmoins à voter favorablement la délibération pour ne pas perdre le budget correspondant. Il souligne que cette dérive administrative vient s'ajouter à d'autres dispositions allant dans le même sens et qui mettent à mal le rayonnement du 16^e arrondissement.

M. HERVOUET des FORGES estime que cette délibération constitue le premier résultat d'une réforme contre laquelle le conseil d'arrondissement du 16^e s'était prononcé. Le référent jeunesse ne s'occupe plus du conseil de la jeunesse d'arrondissement. Malgré un rendez-vous d'une heure et demie avec Mme GACHET, l'adjointe de M. DELANOE à la jeunesse, il n'a pas été possible de définir exactement les prérogatives de ce référent. Dès lors, le 16^e semble bien avoir perdu un demi-poste, fort utile à l'organisation du CJA qui fonctionnait très bien. 25 dossiers entrant dans le dispositif « Jeunes Vacances » ont pour leur part été concernés par la délibération en 2011 et 22 sont en cours pour 2012. Le relatif insuccès du dispositif semble lié à sa complexité, à laquelle s'ajoute son caractère discriminant au regard des situations sociales particulières, les jeunes de l'Ouest parisien se voyant attribuer pour la plupart la somme de 100 euros au lieu de 200 euros.

M. GOASGUEN annonce qu'il écrira personnellement aux associations pour qu'elles proposent des candidatures. Il est en effet anormal que seule la moitié des crédits de l'arrondissement soit consommée dans ce domaine. Une annonce paraîtra également dans le journal de l'arrondissement.

M. HERVOUET des FORGES précise que le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans et que le CAS est systématiquement saisi de l'ensemble des dossiers.

M. GOASGUEN annonce qu'il gèrera désormais lui-même le conseil de la jeunesse de l'arrondissement avec M. HERVOUET des FORGES, sans animateur.

Mme SALMAT demande confirmation de la baisse du nombre de chèques vacances attribués aux jeunes de l'arrondissement.

M. GOASGUEN indique qu'il va relancer le processus de demande par une meilleure information afin que les crédits soient alloués dans leur intégralité.

Mme SALMAT souhaite savoir si la commission s'est réunie, en raison du faible nombre de demandes, dans la mesure où elle n'a pas été conviée à y participer.

M. HERVOUET des FORGES précise que la commission se tiendra le 5 décembre 2012 pour ce qui concerne les vacances d'hiver, les vacances d'été ayant donné lieu à 13 financements. Il souligne que ce dispositif lui semble davantage s'apparenter à une opération de communication qu'à une politique objective menée en faveur de la jeunesse.

Mme SALMAT indique qu'ayant eu l'occasion de voir les dossiers, elle n'a pas été frappée par leur complexité, d'autant qu'il s'agit de former les jeunes à l'autonomie.

M. LAURET s'étonne qu'il soit fait état d'une sorte de discrimination à l'encontre des jeunes de l'arrondissement dans la mesure où les mêmes règles s'appliquent dans tout Paris. Il se déclare cependant favorable à toute simplification des procédures et relève que l'objectif de mieux faire connaître ce dispositif rejoint celui qui a été dévolu à l'animateur en charge du dossier.

M. HERVOUET des FORGES rappelle que des propositions de simplification ont été formées il y a deux ans déjà et en amont de la réforme de ce dispositif. Seule celle portant sur l'abaissement de l'âge des bénéficiaires à 16 ans a été retenue.

Le projet de délibération DJS 434 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DAJ 8 - 2012 DUCT 80** : Subvention (290 750 euros) et convention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.
M. Jérémy REDLER rapporteur

M. REDLER précise qu'il s'agit d'une part de renouveler une convention avec l'Ordre des avocats du barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, d'autre part de verser une subvention de 290 750 euros. Il rappelle que les consultations ont lieu trois fois par semaine sur rendez-vous, dans les locaux de la mairie du 16^e arrondissement. Deux avocats reçoivent le mardi soir neuf personnes chacun entre 17 heures et 20 heures, un troisième avocat recevant lui aussi neuf personnes le samedi entre 9 heures et 12 heures 30. Ainsi, 1 107 consultations ont-elles pu être données en 2011. Il demande au conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. GOASGUEN remercie M. REDLER. Il précise que le 16^e arrondissement est le lieu le mieux doté en France, en nombre d'avocats, puisque 4 000 y sont installés.

Le projet de délibération DAJ 8 - 2012 DUCT 80 mis aux voix par M.GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DEVE 186** : Actualisation du Plan Climat Energie de Paris.
Mme Véronique BALDINI rapporteur

Mme BALDINI précise que ce plan est issu des décisions du Grenelle de l'environnement qui impose à l'ensemble des collectivités territoriales d'avoir établi un plan Climat Energie territorial avant la fin de l'année 2012. La Ville de Paris se trouve en conformité avec les dispositions, même si les objectifs présentés par ce projet de délibération semblent ambitieux. En matière de rénovation énergétique des bâtiments et de respect des objectifs du plan climat pour les constructions neuves et le développement des panneaux solaires voltaïques, la Ville de Paris ne dispose pas, en réalité, des moyens suffisants. L'ensemble de ces aménagements sont en effet extrêmement coûteux et exigent une véritable volonté afin de se concrétiser, tout particulièrement en ce qui concerne les copropriétés privées qui doivent être aidées financièrement. Mme BALDINI juge ce document davantage tourné vers la mise en valeur des politiques publiques menées depuis 2007 que vers la recherche de pistes nouvelles. Malgré ces remarques, s'agissant d'un plan climat demandé par le Grenelle de l'environnement, elle se déclare favorable à son adoption.

M. LAURET fait observer que si ces mesures sont contraignantes, elles sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'environnement parisien.

Le projet de délibération 2012 DEVE 186 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DVD 161** : Marché relatif à la maintenance des équipements de sécurité des tunnels Tuileries, Vanves, parc des Princes, Pantin, Lilas et Fougères mis en conformité (1^{er}, 14^e, 16^e, 19^e et 20^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur

Mme BALDINI précise que ce marché porte plus particulièrement sur la maintenance de tunnels et, pour ce qui concerne le 16^e, de celui qui se trouve sous le parc des Princes. Elle estime qu'il convient de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2012 DEVE 161 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DFPE 72** : Subvention (170 693 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour sa halte-garderie.

Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur

Mme JUNOT rappelle qu'une convention d'objectifs relative au fonctionnement de l'établissement d'accueil de petite enfance situé au 69 rue Boissière (16^e) passée avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau a été approuvée en 2009, cette structure accueillant 42 enfants. La convention, d'une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2012. Elle met l'accent sur l'accueil de tous les enfants sans discrimination, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2012, il est proposé d'une part de fixer la subvention municipale à 170 693 euros, d'autre part de définir l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, le taux d'occupation et de fréquentation demandé. Il conviendra également de mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs. Mme JUNOT demande au conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à ce projet de délibération.

M. GOASGUEN rappelle que lors du CICA, l'ouverture d'une crèche à Sainte-Jeanne de Chantal a été annoncée. Il s'en félicite, espérant que cette ouverture incitera d'autres paroisses à devenir actrices de la politique menée en faveur de la petite enfance.

M. LAURET suggère que la piste que constituerait l'école de la rue Erlanger soit explorée. Le conseil d'arrondissement pourrait demander qu'à l'occasion de sa reconstruction, l'implantation d'une crèche soit étudiée.

Mme BRASSEUR répond que ce projet a déjà fait l'objet d'une étude. Pour autant, la restructuration n'est pas prévue financièrement avant 2017, malgré son caractère d'urgence. Elle regrette en outre qu'alors que 60 berceaux sont prévus dans la future gare d'Auteuil, aucune place ne soit programmée dans ces locaux au titre de l'école maternelle ou primaire alors que les écoles sont déjà surchargées dans le quartier d'Auteuil.

M. LAURET estime que si la restauration de l'école de la rue Erlanger est prévue pour 2017, ce délai permet peut-être de faire se concrétiser l'intégration d'une crèche.

Mme BRASSEUR se pose la question de savoir où l'on mettra les enfants de la maternelle Erlanger qui doit passer de 8 à 12 classes minimum. Car il s'agit de bâtiments préfabriqués qu'il faudra démolir et entièrement reconstruire.

Mme BRASSEUR fait observer que s'il est bien évident qu'une crèche ne serait pas inutile, une école polyvalente serait aussi très intéressante.

M. GOASGUEN rappelle qu'il est en réalité très difficile de fusionner une crèche et une école car elles relèvent de différentes administrations qui sont le plus souvent à couteaux tirés. Il est en effet difficile d'ouvrir les maternelles aux enfants de deux ans, et pratiquement impossible de prévoir une crèche dans un même établissement. Il ne lui semble pas d'ailleurs qu'une telle situation existe à Paris.

Mme BRASSEUR précise en outre qu'aucune école maternelle publique du 16^e arrondissement n'accueille d'enfant de deux ans. Seuls deux établissements privés sous contrat les acceptent et seulement si un aîné de la même fratrie fréquente déjà l'école.

M. GOASGUEN estime que si toutes les configurations sont bonnes à étudier, celle d'une fusion crèche-école paraît extrêmement difficile à mettre en œuvre. Il existe en effet des spécificités en matière d'école dans la mesure où la motricité des enfants entre deux et trois ans nécessite des équipements particuliers.

Mme JUNOT pense que cela poserait se surcroît des problèmes techniques. On ne peut pas installer sur un même site des enfants qui ont acquis la marche et des bébés puisque cela suppose qu'on installe une crèche municipale ou autre. Il faut un espace extérieur où les enfants puissent se mouvoir. Connaissant bien l'école Erlanger, elle pense qu'en augmentant sa capacité à 12 classes, il est évident qu'on ne saurait pas où mettre les bébés. Techniquement, cela est impossible, sur ce site en tout cas.

Le projet de délibération 2012 DFPE 72 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DFPE 89** : Subvention (34 173 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation pour sa halte-garderie (16^e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur

Mme JUNOT indique que la convention conclue avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation vient à échéance le 31 décembre 2012. Il est proposé de fixer sa subvention à 34 173 euros. Elle demande au conseil de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2012 DFPE 89 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DFPE 440** : Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16^e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT rapporteur

Mme JUNOT indique que le secteur associatif constitue une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance sur le territoire parisien. Ainsi, 127 associations gèrent au total 250 établissements et offrent aux familles parisiennes près de 8 110 places, soit le quart de celles proposées dans la capitale. Le 16^e arrondissement est concerné par plusieurs associations dont l'Œuvre nouvelle des crèches parisiennes (50 places), les haltes-garderies ABC puériculture (100 places environ), les Jardins du Ranelagh (gérés par l'Association générale des familles et qui offre 28 places), la crèche de l'Annonciation (30 places) et l'association Saint-Honoré d'Eylau (42). Elle souligne que la contribution des associations et d'autres partenaires à la réalisation des objectifs quantitatifs de la municipalité a représenté 2 762 places de crèche en gestion associative durant la précédente mandature, sur les 5 816 places livrées. La création de 4 500 places, sur la durée de la présente mandature, poursuit les mêmes objectifs en matière de participation associative, à hauteur de 2 000 nouvelles places. Mme JUNOT rappelle que la Ville de Paris, partenaire de la Caisse d'allocations familiales, agit en soutien aux associations. A ce titre, elle a considérablement accru son effort financier, portant son concours de 21 millions d'euros en 2001 à 41,5 millions d'euros en

2012, contribution qui est accordée en application de conventions de fonctionnement triennales arrivant à échéance à la fin de cette année. Or, les associations, représentées par la Fédération nationale des associations pour la petite enfance (FNAPPE), ont sollicité un délai supplémentaire afin de pouvoir dresser le bilan de la convention 2010-2012 et examiner les propositions de la Ville. Afin de répondre à cette demande, il est proposé de proroger d'une année, par voie d'avenant, la convention actuelle. Mme JUNOT demande au conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2012 DFPE 440 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DLH 220** : Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, 154 avenue Victor Hugo (16^e).
M. Marc LUMBROSO rapporteur

M. LUMBROSO rappelle que le projet concerne l'acquisition, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un immeuble réalisé par la société SEFRI-CIME PROMOTION précédemment à usage d'habitation. Après démolition et obtention du permis de construire, le projet portera sur la construction d'un bâtiment R+9, sol comprenant 21 logements dont 11 logements sociaux (2 logements familiaux et un mini-foyer de 9 logements) et un local culturel à rez-de-chaussée. Le niveau de performance énergétique du bâtiment est conforme aux objectifs du Plan Climat de la Ville et le chauffage assuré par CPCU.

Le programme comporterait deux logements familiaux, d'une surface totale de 150 m², se répartissant ainsi :

- un logement T3 PLA-I, d'une surface de 63 m² pour un loyer de 5,74 euros par m² ;
- un logement T3 PLS, d'une surface de 87 m² pour un loyer de 12,57 euros par m² ;

Le programme prévoit également un foyer pour personnes handicapées comprenant 9 logements d'une surface globale de 179 m². Les loyers s'échelonnaient entre 400 et 500 euros, les résidents pouvant bénéficier de l'APL.

Le coût global de l'opération est de 1 758 469 euros, pour 318 m², soit 5 528 euros le m², ce qui n'est pas excessif dans ce quartier.

Le financement sera assuré par un prêt 1 339 072 euros (CDC et PLS) et une subvention de 419 397 euros, dont 12 198 euros pour la Ville de Paris. Il est demandé au conseil d'approuver la subvention de la Ville de Paris à hauteur de 12 198 euros et la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par la RIVP. M. LUMBROSO demande au conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à ce projet.

Le projet de délibération 2012 DLH 220 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DLH 231** : Réalisation par ERIGERE d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 39 logements, 11-13 boulevard Exelmans (16^e) et de 120 logements, 1 rue Meryon (16^e).
M. Marc LUMBROSO rapporteur

M. LUMBROSO indique que ERIGERE est propriétaire de deux ensembles immobiliers construits en 1955 et 1957, dont les performances énergétiques sont extrêmement médiocres, et que la SA d'HLM souhaite réhabiliter conformément au Plan Climat.

L'immeuble 11-13 boulevard Exelmans comprend comporte 39 logements d'une surface de 1 729 m² et celui situé 1 rue Meryon, 120 logements d'une surface de 5 909 m². Les consommations énergétiques seront réduites de moitié et les émanations de CO₂ divisées par cinq.

Le coût de l'opération située 11-13 boulevard Exelmans est évalué à 1 583 580 euros, soit 40 605 euros par logement, et celui de l'opération située 1 rue Meryon à 4 684 497 euros, soit 39 307 euros par logement. Le financement interviendra à raison de 45,8 % de fonds propres et à 54,20 % de subventions pour le premier projet, contre 7,78 % sur fonds propres et 92,22 % de subventions pour le second. Les droits de réservation seront respectivement de 8 et 48 logements attribués à la Ville de Paris. Il est demandé au conseil d'arrondissement d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme et de l'autoriser à accorder à ERIGERE une subvention d'un montant maximum de 1 908 000 euros ainsi que sa garantie pour les emprunts à contracter.

Le projet de délibération 2012 DLH 231 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DLH 273** : Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 16 rue Lesueur (16^e).

M. Marc LUMBROSO rapporteur

M. LUMBROSO indique qu'il s'agit de transformer un local d'activité, situé en rez-de-chaussée, en appartements pour personnes à mobilité réduite dans un ensemble comportant 37 logements. Il s'agit d'un logement de 73,28 m² pour lequel les prescriptions du Plan Climat seront atteintes. Le loyer sera 6,44 euros le m², soit un loyer de 797 euros.

Le coût de l'opération est évalué à 194 094 euros, soit 2 649 euros le m², honoraires compris.

Le financement sera réalisé par un prêt CDC de 98 830 euros et par une subvention de la Ville de Paris de 95 264 euros. Il est demandé au conseil d'arrondissement d'approuver la subvention de la Ville de Paris de 95 264 euros et sa garantie pour l'emprunt contracté.

Le projet de délibération 2012 DLH 273 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DLH 305** : Création par la SGIM de 14 logements PLUS par transformation de chambres de service dans les 5^e, 2^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements.

M. Marc LUMBROSO rapporteur

M. LUMBROSO annonce que, pour ce qui concerne le 16^e arrondissement, les locaux sont situés 90 boulevard Murat et que trois chambres seront transformées en un T2, les objectifs du Plan Climat ne pouvant être atteints compte tenu de la nature de l'immeuble. Le logement atteindra une surface de 44 m² sur la base de 6,44 euros le m², soit un loyer de 284 euros.

Le coût global de l'opération est évalué à 522 139 euros, financés par un prêt CDC de 365 494 euros et une subvention de la Ville de Paris de 156 645 euros.

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par la SGIM.

Le projet de délibération 2012 DLH 305 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DAC 622** : Subvention (3 000 euros) à l'association Cyclone (15e) et **2012 DUCT 224** : Subvention Fonds du Maire (16^e) (2 000 euros) et convention avec l'association Jeunes talents (20^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER présente le projet de subvention de 3 000 euros à l'association Cyclone, sur l'enveloppe destinée aux actions culturelles locales,. Elle indique avoir rencontré son metteur en scène qui propose une série de 60 représentations de Macbeth au Théâtre du Ranelagh. Ce projet constitue également une forme de soutien aux actions du théâtre dont la directrice, Mme DEVELAY, propose des spectacles de qualité malgré de faibles moyens.

Mme BAIGUINI, remarquant qu'il s'agit d'une association qui n'est pas domiciliée dans le 16^e arrondissement, s'enquiert du montant de la ligne budgétaire de l'action culturelle dans le 16^e. Elle souhaite également savoir si toutes des demandes des associations de l'arrondissement en matière culturelle ont pu être satisfaites.

Mme BOULAY-ESPERONNIER répond que ce n'est pas le cas, en raison de leur grand nombre. Pour sa part, elle s'efforce de faire les meilleurs choix possibles en fonction non pas de la domiciliation mais des activités qui doivent concourir à l'activité culturelle de l'arrondissement et à son animation. Les subventions sont d'ailleurs prélevées sur une enveloppe de la Mairie de Paris prévue à cet effet. Le projet évoqué serait quant à lui réalisé au Théâtre du Ranelagh dont les difficultés sont connues.

Mme BAIGUINI indique qu'elle votera en faveur de cette délibération. Elle aurait toutefois souhaité connaître le montant de l'enveloppe globale.

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique qu'elle ne l'a pas en mémoire mais qu'elle le communiquera. Elle évoque ensuite l'association Jeunes talents qui reçoit chaque année la somme de 2 000 euros sur les fonds du Maire et qui donnera une série de concerts pour les personnes âgées de Sainte-Perine.

Le projet de délibération **2012 DAC 622** mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.
Le projet de délibération **2012 DUCT 224** mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2012 DAC 794** : Appositions de plaques commémoratives relatives à la reconnaissance et la dénonciation des « zoos humains » qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER rappelle que l'année 1931 a vu l'ouverture de l'Exposition coloniale qui invitait les Français à venir « faire le tour du monde en un jour ». Cette exposition est emblématique de ce que le colonialisme représentait alors pour les consciences françaises. Le maréchal Lyautey, commissaire général de l'Exposition coloniale, voulait exalter l'Empire et affirmer la « mission civilisatrice et bienfaitrice » de la France sur ses colonies. Il souhaitait ne pas renouveler les excès d'antan et s'opposa à toute « exhibition humaine ». Malgré tout, des Kanaks, présentés comme les « derniers sauvages polygames et cannibales », seront notamment exhibés au Bois de Boulogne. Cette exposition souleva des marques d'opposition. Elle aura néanmoins été un temps fort de l'histoire de Paris. La Mairie de Paris a donc tenu à rappeler cette histoire par un travail de mémoire en marquant les lieux de la capitale par l'apposition de plaques.

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur l'apposition de trois plaques, celle concernant le 16^e arrondissement portant le texte suivant : « En 1931, la Fédération française des anciens coloniaux, avec l'accord du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, a recruté une centaine de Kanaks en leur faisant croire qu'ils allaient représenter leur « île » à l'Exposition coloniale de Paris. Après avoir débarqué à Marseille le 31 mars 1931, ils furent conduits au Jardin d'Acclimatation, dans le Bois de Boulogne, où depuis 1877 des exhibitions ethnographiques avaient lieu régulièrement. Des milliers de visiteurs sont alors venus voir ceux que l'on présentait comme des « sauvages polygames et cannibales ». Ce n'est que le 11 novembre 1931 que les 104 Kanaks exhibés pourront enfin retourner chez eux. Ainsi prenait fin l'un des tout derniers « zoos humains », symbole d'une époque où l'autre avait été regardé comme un « animal » en Occident. »

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'approuver l'apposition de cette plaque qui rappelle un épisode indigne au regard des droits humains.

Mme JUNOT indique qu'elle votera l'apposition de cette plaque. Elle précise ensuite être née en Nouvelle-Calédonie, son grand-père y étant arrivé à la fin du 19^{ème} siècle. Elle ne saurait en aucune manière approuver ce genre de pratique mais sa conscience est interpellée par le fait que l'on est toujours dans la repentance vis-à-vis de la colonisation. Elle émet, à titre personnel, l'avis que la colonisation n'a pas eu que des effets négatifs, certains même étant plutôt positifs.

M. LAURET estime qu'au-delà de la repentance, l'intérêt de cette plaque est de mettre en évidence l'écart qu'il y avait entre la conception générale du colonialisme bienfaiteur et civilisateur d'une part, et la réalité de la différence dans le traitement des hommes d'autre part. Il souligne en outre qu'une contre-manifestation organisée par le parti communiste à l'époque n'avait réuni que 5 000 participants.

M. GOASGUEN indique que l'acte étant tout à fait condamnable, il votera cette proposition tout en partageant l'observation de Mme JUNOT.

Le projet de délibération **2012 DAC 794** mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ Vœu

M. GOASGUEN présente un vœu qui concerne la délibération votée sur le stade Jean-Bouin au Conseil de Paris. Il s'agit d'éviter que, dans un souci d'équilibre financier des charges de l'équipement sportif, l'équipement soit utilisé pour l'organisation de concerts ou de spectacles l'arrondissement étant suffisamment bien loti avec le Parc des Princes.

Mme SALMAT confirme qu'effectivement elle a lu les délibérations du Conseil de Paris et sur ce point là précisément, M. VUILLERMOZ avait bien indiqué qu'il n'y aurait pas de concerts.

Sur proposition de Claude GOASGUEN, Maire du 16^e arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu qu'en aucun cas, le nouveau stade Jean-Bouin n'accueille l'organisation de concerts ou spectacles.

Le projet de vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé M. GOASGUEN lève la séance à 20 heures 10.